

NEWS- Sénégal

BULLETIN MENSUEL

JUIN 2026

INTRODUCTION

Le contexte sécuritaire au Sénégal au mois de juin reste marqué par de multiples incidents, traduisant des tensions sous-jacentes et des fragilités persistantes dans plusieurs zones du pays. Le Système National d'Alerte Précoce (NEWS) de WANEP-Sénégal a collecté **152 incidents** répertoriés dans des champs thématiques, à savoir **la Criminalité organisée et l'Extrémisme violent ; la Démocratie et Bonne gouvernance ; Femmes-Paix-Sécurité, ainsi que la Sécurité Environnementale**. En hausse par rapport aux 90 événements recensés en mai, ce chiffre témoigne d'une recrudescence des incidents au cours du mois de juin. Les conséquences demeurent particulièrement préoccupantes, avec un bilan **de 70 décès, 103 blessés et d'importants dommages matériels**.

Le présent document propose une lecture analytique des principaux incidents recensés par le NEWS de WANEP-Sénégal. Il met également en avant des recommandations stratégiques destinées aux décideurs et aux différentes parties prenantes, en vue de renforcer les réponses préventives et opérationnelles en faveur de la paix durable, de la sécurité humaine et de la stabilité du pays.

I. CRIMES ORGANISES ET EXTREMISME VIOLENT (COEV)

Dans le volet COEV, **69 incidents** ont été comptabilisés, causant **onze (11) décès et quatre (04) blessés**. Ces événements illustrent la persistance des dynamiques criminelles et des menaces sécuritaires sur l'étendue du territoire. La répartition des incidents enregistrés se décline comme suit:

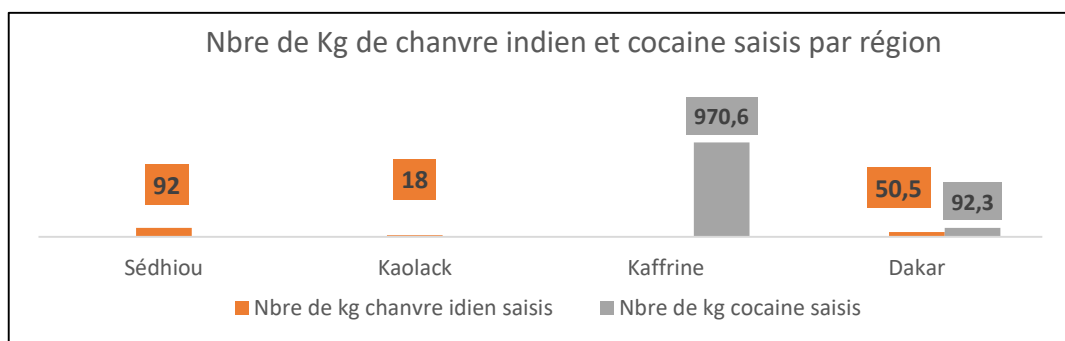
- | | |
|---|-----------------------------------|
| ✚ 25 cas de saisie de drogue | ✚ 02 cas de cambriolage |
| ✚ 09 cas de fraude/escroquerie | ✚ 02 cas de trafic de médicaments |
| ✚ 06 cas d'homicide | ✚ 01 cas de traite de personnes |
| ✚ 05 cas de suicide | ✚ 01 cas d'extorsion de fonds |
| ✚ 05 cas d'orpaillage clandestin | ✚ 01 cas d'abus de confiance |
| ✚ 04 cas de tentative/et ou braquage à main armée | ✚ 01 cas de faux monnaie |
| ✚ 03 cas de violences physiques | ✚ 01 cas de trafic de migrants |
| ✚ 03 cas de vol avec violences | |

1.1. Le Sénégal a enregistré une intensification des opérations de lutte contre le trafic de stupéfiants, traduite par le démantèlement de plusieurs réseaux et d'importantes saisies réalisées par la Police, la Gendarmerie et les Douanes. Les affaires mettent en évidence la circulation de diverses substances (chanvre indien, cocaïne, ecstasy, kush, crack, tramadol et tapentadol) ainsi que l'existence de filières transfrontalières reliant notamment la Gambie, le Mali et la Guinée-Bissau. Au total, les forces de sécurité ont **saisi 160,5 kg de chanvre indien, 491 cornets, 1 062,9 kg de cocaïne, 127 comprimés d'ecstasy et 76 képas de kush** ; la saisie record de 970,6 kg de cocaïne illustrant l'ampleur du trafic international transitant par le Sénégal. Parmi les opérations les plus marquantes conduites au cours de cette période figurent notamment :

Le 11 juin, la Brigade de Recherches de Keur Massar (Dakar) a démantelé un réseau de trafic international de cocaïne en arrêtant un suspect et en saisissant **92 kg de cocaïne** dissimulés dans un véhicule. Le mis en cause a reconnu avoir acheminé la drogue depuis le Mali pour le compte d'un commanditaire détenu à la prison de Rebeuss. Une enquête est en cours pour identifier les autres membres du réseau. Les gendarmes ont également saisi le véhicule utilisé pour le trafic.

Dans la nuit du 11 juin, la Brigade de Recherche des Stupéfiants de Sédhiou a saisi **91 kg de chanvre indien** à Bona lors d'une opération ciblant un trafic transitant par un embarcadère clandestin. Les deux trafiquants ont pris la fuite en abandonnant la drogue ainsi qu'une moto et un vélo. Une enquête est en cours pour les identifier et les interpeller.

Le 15 juin, vers 8 heures, les agents de la Brigade mobile des Douanes de Koumpentoum (Tambacounda) ont réalisé à Ida Mouride (Kounghoul, Kaffrine) une saisie record portant sur 844 plaquettes de cocaïne d'un poids total **970,6 kg**, dissimulés dans un camion transportant du « madd ». La drogue, estimée à **plus de 58,2 milliards de FCFA**, a été découverte lors d'un contrôle sur la RN1. Une enquête est en cours pour identifier les responsables et démanteler le réseau impliqué.



1.2. Parmi les autres faits saillants relevant de cette thématique figurent les homicides, avec trois (03) cas enregistrés dans les régions de Dakar, Fatick, Diourbel, Tambacounda et Kolda. Ces drames, principalement commis à l'arme blanche, trouvent leur origine dans des différends du quotidien ayant rapidement dégénéré en violences mortelles. Ils mettent en évidence la persistance des violences interpersonnelles, y compris chez les jeunes, et soulignent la nécessité de renforcer les actions de prévention, de médiation sociale et de règlement pacifique des conflits. Parmi les faits les plus marquants figurent notamment :

Dans la nuit du 3 au 4 juin, un homme de 45 ans, de nationalité guinéenne a été mortellement poignardé par son neveu âgé de 24 ans lors d'une altercation familiale à **Tambacounda**. Le suspect, interpellé après une brève fuite, est poursuivi pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort, tandis qu'une enquête et une autopsie ont été ordonnées pour établir les circonstances du décès.

Le 21 juin, une dispute entre deux adolescents âgés de 13 et 15 ans autour d'un pot de lait a dégénéré en drame mortel dans le quartier Doumassou-Plateau (**Kolda**). Au cours de la bagarre, le plus jeune aurait poignardé son camarade au thorax avec un couteau. La victime a été évacuée puis admise à l'hôpital de Kolda avant de succomber à ses blessures le lendemain. Le suspect, retrouvé après avoir pris la fuite, a été interpellé et placé en garde à vue. Une enquête est en cours pour faire la lumière sur les circonstances du drame.

Dans la nuit du 26 au 27 juin, un élève de Terminale est décédé après avoir reçu un coup de couteau au cœur lors d'une bagarre entre deux groupes de jeunes survenue à Niakhar (**Fatick**). Évacué au centre de santé de la localité, il a succombé à ses blessures. Le principal suspect a été arrêté par la gendarmerie, tandis qu'une enquête est en cours pour interpeller les autres personnes impliquées.

II. DEMOCRATIE ET BONNE GOUVERNANCE

L'actualité politique de ce mois est dominée par *l'examen de la proposition de loi n°17/2026 portant révision de la Constitution du Sénégal*¹². Déposée par le groupe parlementaire PASTEF–Les Patriotes, cette initiative vise à consolider la séparation des pouvoirs, l'État de droit et la gouvernance démocratique¹². Porté par six députés, dont Mohamed Ayib Salim Daffé, le texte s'inspire des recommandations issues des Assises nationales (2009), de la Commission nationale de Réforme des Institutions (2013) et du Dialogue national (2025). Son examen en séance plénière débute le 29 juin à l'Assemblée nationale et prévoit la modification de 29 articles de la Loi fondamentale afin de rééquilibrer les pouvoirs au sein de l'exécutif, de renforcer le rôle des institutions et d'améliorer les garanties démocratiques.

Les innovations introduites par la révision constitutionnelle portent, notamment sur :

- ✚ Création d'une Cour constitutionnelle (9 membres, mandat de 6 ans non renouvelable) pour remplacer le Conseil constitutionnel, compétente en matière constitutionnelle, électorale et référendaire ;
- ✚ Incompatibilité de la fonction de Président de la République avec l'exercice d'une fonction dirigeante au sein d'un parti politique ou coalition, ainsi qu'avec un mandat parlementaire ou local ;
- ✚ Modification du préambule pour intégrer des principes comme la transparence, la protection de l'environnement, l'égalité d'accès aux services publics et l'intangibilité de la forme républicaine de l'État ;
- ✚ Renforcement des prérogatives de l'Assemblée nationale, incluant le droit d'auditionner toute personne via des commissions d'enquête et la possibilité de voter des résolutions (nouvel article 67-1) ;
- ✚ Encadrement strict des décisions publiques entre le scrutin présidentiel et la proclamation des résultats, limitant les actes engageant l'État (emprunts, concessions, accords) ;
- ✚ L'instauration d'une véritable séparation des pouvoirs entre l'Exécutif, le Législatif et le Judiciaire
- ✚ La contextualisation du serment du Président de la République ;
- ✚ La consécration du droit à l'accès au service universel des communications électroniques.

Le projet a toutefois suscité une forte controverse. Alors que ses initiateurs le présentent comme une avancée institutionnelle majeure, plusieurs organisations de la société civile, partis politiques et acteurs indépendants, réunis au sein du mouvement « Aar Sunu République » crée le 27 juin, ont dénoncé un processus insuffisamment inclusif. Ils réclament le report de l'examen du texte et l'ouverture d'un dialogue national élargi afin de garantir un consensus sur les réformes envisagées et préserver l'équilibre institutionnel.³

Le 29 juin, l'Assemblée nationale a adopté la loi de révision constitutionnelle par 129 voix, dans un contexte marqué par de fortes tensions et le boycott de l'opposition. Les quatre amendements proposés par le ministre de la Justice, Moussa Sarr, visant à préserver un meilleur équilibre entre les pouvoirs de l'Exécutif et du Législatif, ont été rejetés par la majorité parlementaire de Pastef⁴. **À l'issue du vote, le ministre a annoncé que le président de la République, Bassirou Diomaye Faye, a décidé, conformément à l'article 103 de la Constitution, de soumettre le texte adopté à un référendum.**

¹²Vie publique.sn, Proposition de loi n°17/2026 portant révision de la Constitution – Assemblée nationale du Sénégal, <https://www.vie-publique.sn/documents/13845/proposition-loi-17-2026-revision-constitution-assemblee-nationale-senegal>

² <https://jubbanti.sec.gouv.sn/assets/docs/revision-constitutionnelle.pdf>

³ Senepius, Révision constitutionnelle, la majorité Pastef face à la contestation, <https://www.senepius.com/article/revision-constitutionnelle-la-majorite-pastef-face-la-contestation>

⁴ DW, Adoption de la loi de révision constitutionnelle au Sénégal, <https://www.dw.com/fr/adoption-de-la-loi-de-r%C3%A9vision-constitutionnelle-du-pastef-au>

III. FEMMES PAIX ET SECURITE

Dans cette thématique, le NEWS a enregistré **27 incidents de violences basées sur le genre (VBG)**, ayant fait **un (01) mort** et **quatre (04) blessés**. Les cas recensés concernent principalement des violences sexuelles, notamment des viols sur mineurs, ainsi que des faits de pédophilie, de tentative de viol, de détournement de mineure, de violences physiques et d'infanticide. Ces incidents, survenus majoritairement dans les sphères familiales et de proximité, soulignent la persistance des VBG et la nécessité de renforcer les dispositifs de prévention, de protection et de prise en charge des victimes. La répartition des cas se présente comme suit :

- ✚ 16 cas de viol
- ✚ 03 cas de pédophilie
- ✚ 02 cas de tentative de viol
- ✚ 02 cas de violences physiques

- ✚ 01 cas d'infanticide
- ✚ 01 cas de violences conjugales
- ✚ 01 cas de tentative de meurtre
- ✚ 01 cas de détournement de mineure

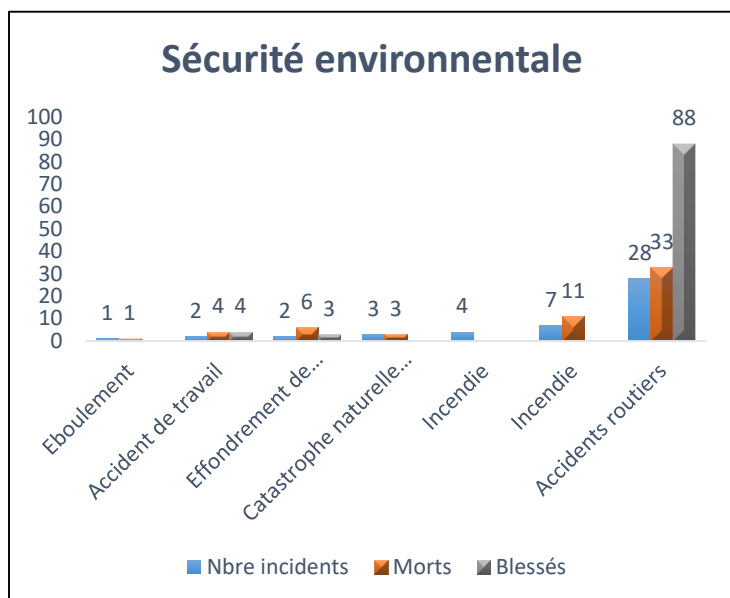
3.1. Les cas de **viol** enregistrés au cours du mois de juin mettent en évidence la persistance des violences sexuelles, touchant principalement des **mineures âgées de 4 à 15 ans**. Les auteurs sont, dans de nombreux cas, des personnes connues des victimes (proches, voisins, enseignants ou connaissances), qui profitent de leur position de confiance ou de leur ascendant pour commettre les faits. Ces incidents révèlent également la vulnérabilité des victimes et les difficultés liées à la dénonciation de ces violences, soulignant la nécessité de renforcer les mécanismes de prévention, de protection et de prise en charge. À titre d'illustration, on peut citer:

Selon une information relayée le 5 juin, une mère de famille a déposé plainte au commissariat des Parcelles-Assainies le 23 mai 2026 contre son propre frère, agent de banque de 43 ans, après que son fils de 7 ans, s'est plaint de douleurs suspectes. Un certificat médical de l'hôpital Albert Royer a confirmé des déchirures anales. Convoqué, l'oncle a nié les faits. Lors de son audition, la plaignante a révélé que plusieurs membres de la famille l'avaient informée que son frère entretenait régulièrement des relations sexuelles avec différentes employées de maison. Le suspect a reconnu ces faits sans difficulté. Lors de la confrontation, l'enfant a confirmé les abus. Le mis en cause a été déféré au parquet de Dakar pour viol sur mineur et pédophilie.

Une fillette de quatre ans a été violée par son voisin âgé 18 ans, sans emploi, à Kaolack. Les faits se sont déroulés **le 9 juin vers 23 heures**, sur la terrasse familiale. Selon la plainte déposée par la mère, le suspect a d'abord montré à l'enfant une vidéo pornographique sur son téléphone, puis lui a introduit son sexe dans la bouche avant de la violer. L'enfant s'est confiée à ses parents le lendemain, décrivant avec précision son calvaire. Un examen gynécologique a confirmé les violences sexuelles. Interpellé, le mis en cause a nié les faits tout en reconnaissant sa présence sur les lieux. Il a été placé en garde à vue.

Un homme de 54 ans, a été arrêté à Fatick pour le viol répété de deux fillettes de 10 et 13 ans. L'affaire a éclaté le 4 juin après une plainte déposée par la coordonnatrice de l'ONG « Action et développement ». Les deux victimes ont expliqué qu'elles n'avaient jamais parlé sous la menace du suspect, qui leur promettait de les faire passer pour « des filles de mauvaise vie et des prostituées » devant toute l'école. Placé en garde à vue, le mis en cause a reconnu l'intégralité des faits. Il a également affirmé donner de l'argent aux enfants après les actes. L'examen gynécologique de la victime de 13 ans a confirmé une déchirure hyménale ancienne. Le suspect a été déféré le 10 juin au parquet et placé sous mandat de dépôt. Les enquêteurs n'excluent pas d'autres victimes dans le quartier Darou Rahmane.

IV. SECURITE ENVIRONNEMENTALE



La thématique la sécurité environnementale a été marquée par une succession d'incidents ayant entraîné un lourd bilan humain et d'importants dégâts matériels. Au total, **48 événements ont été recensés, faisant 58 morts et 95 blessés**. Les incidents enregistrés mettent en évidence la vulnérabilité persistante des populations face aux risques liés aux transports, aux aléas météorologiques, aux incendies, aux activités minières et à la dégradation des infrastructures. La répartition des incidents recensés se présente comme suit :

- ✚ **28 cas d'accidents de la route**
- ✚ **07 cas de noyade**
- ✚ **05 cas d'incendie**
- ✚ **03 cas de catastrophe naturelle (foudre)**
- ✚ **02 cas d'effondrement de bâtiment**
- ✚ **02 cas d'accident de travail**
- ✚ **01 cas d'éboulement**

Les accidents de la route ont constitué la principale menace en matière de sécurité environnementale au Sénégal, avec **28 incidents** recensés sur plusieurs axes du pays. Ces accidents ont occasionné un lourd bilan humain, faisant **au moins 33 morts et 88 blessés**, et ont concerné principalement des véhicules de transport en commun, des motos Jakarta, des poids lourds et des véhicules particuliers. Les drames enregistrés mettent en évidence la persistance de facteurs de risque récurrents, notamment les **excès de vitesse**, les **dépassements dangereux**, le **défaillance des véhicules**, les **défaillances mécaniques** et certaines insuffisances liées aux infrastructures routières. Parmi les accidents les plus marquants figurent notamment :

Le 1^{er} juin, un accident impliquant un bus, un minibus de ceux communément appelés «Cheikhou Chérifou » et une moto Jakarta à Lam-Lam (Thiès) a fait trois morts et plusieurs blessés, à la suite d'un dépassement dangereux présumé du motocycliste. Les victimes ont été évacuées par les sapeurs-pompiers et une enquête a été ouverte pour établir les circonstances exactes du drame.

Le 6 juin, un accident survenu sur la RN2, près de Fadiar (Matam), a fait **deux morts et quatorze blessés**, dont **dix graves**, après que le conducteur d'un véhicule de transport en commun a perdu le contrôle à la suite d'une crevaison, avant de faire plusieurs tonneaux. Les victimes, parmi lesquelles figuraient des femmes et des enfants, ont été prises en charge par les secours et évacuées vers les structures sanitaires de la zone. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes de l'accident .

Situation des cas d'accidents par région – juin 2026

Région	Nbre de cas	Morts	Blessés
Thiès	7	12	11
Sédhiou	6	3	12
Kédougou	2	2	2
Ziguinchor	2	2	10
Saint-Louis	2	2	19
Louga	2	2	Plusieurs blessés
Dakar	2	1	10
Kaolack	1	2	4
Matam	1	2	14
Kolda	1	1	5
Kaffrine	1	2	0
Tambacounda	1	2	0

Le 20 juin 2026, un accident survenu à Cayar (Thiès) a coûté la vie à **trois personnes** après une collision entre une moto Jakarta et un minicar au niveau du rond-point Ndiokhop Guedj. Les victimes sont décédées sur le coup et une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances du drame.

V. RECOMMANDATIONS

Au gouvernement

- ✚ Favoriser un dialogue politique permanent avec l'ensemble des acteurs concernés pour prévenir les tensions et renforcer l'appropriation nationale de la réforme ;

A l'Assemblée nationale

- ✚ Veiller à ce que l'examen des propositions de lois se déroule dans un climat de transparence, d'ouverture et de respect du pluralisme politique, afin de renforcer la crédibilité du processus de révision constitutionnelle ;
- ✚ Rechercher un consensus politique sur les dispositions les plus sensibles afin de préserver la stabilité institutionnelle et d'éviter une polarisation excessive de la vie politique ;
- ✚ Organiser des consultations élargies avec les partis politiques, les organisations de la société civile, les universitaires, et les experts en droit constitutionnel avant l'adoption définitive du texte.
- ✚ Garantir la conformité des réformes avec les principes démocratiques consacrés par la Constitution, les engagements internationaux du Sénégal et les standards régionaux de gouvernance.

Ministère de l'intérieur et de la Sécurité publique

- ✚ Intensifier les opérations de lutte contre le trafic de stupéfiants, particulièrement dans les zones frontalières et les corridors identifiés comme des axes de transit ;
- ✚ Accroître la surveillance des sites d'orpaillage clandestin et renforcer la coopération entre les forces de défense et de sécurité pour limiter les activités illicites et leurs impacts sécuritaires.
- ✚ Encourager une coopération étroite avec la population en facilitant la remontée d'informations ou les comportements suspects grâce aux lignes vertes dédiées : Gendarmerie (800 00 20 20 ou 123) et Police (800 00 17 00 ou 17) ;

Au ministère de la famille et des solidarités

- ✚ Intensifier les actions de sensibilisation sur les conséquences des violences intrafamiliales, des mariages précoces et des abus sexuels sur mineurs.
- ✚ Mettre en place des dispositifs d'alerte et de signalement accessibles dans les quartiers et établissements scolaires afin de faciliter la dénonciation des violences.

Au ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du Désenclavement

- ✚ Intensifier les contrôles routiers sur les principaux axes accidentogènes, en ciblant les excès de vitesse, les dépassements dangereux et les infractions liées au transport public ;
- ✚ Renforcer le contrôle technique obligatoire des véhicules de transport en commun, en particulier les mini-bus « Cheikhou Chérifou », les poids lourds et les motos affectées au transport de personnes ;
- ✚ Accélérer la réhabilitation des infrastructures routières dégradées, améliorer la signalisation et installer davantage de dispositifs de ralentissement dans les zones à haut risque.

Aux organisations de la société civile

- ✚ Intensifier les initiatives de sensibilisation communautaire sur les risques liés à la drogue, aux violences basées sur le genre.
- ✚ Renforcer les programmes de médiation communautaire et de cohésion sociale dans les zones exposées aux tensions sociales et à la criminalité.
- ✚ Travailler en complémentarité avec les institutions publiques pour inciter à signaler les violences basées sur le genre et orienter les victimes vers les dispositifs d'aide existants : Association des Juristes Sénégalaises (800 805 805 ou 116), ainsi que vers la Gendarmerie (800 00 20 20 ou 123) et la Police (800 00 17 00 ou 17) pour dénoncer les abus.

A la population

- ✚ Collaborer davantage avec les forces de défense et de sécurité en signalant tout comportement suspect, trafic illicite ou situation de violence via les canaux appropriés : Gendarmerie (800 00 20 20 ou 123) et Police (800 00 17 00 ou 17)
- ✚ Promouvoir au sein des familles et des communautés des valeurs de tolérance, de dialogue et de règlement pacifique des conflits.
- ✚ Encourager la dénonciation des violences sexuelles et des abus commis contre les enfants, tout en protégeant les victimes contre la stigmatisation.
- ✚ Sensibiliser les jeunes aux risques liés aux comportements dangereux sur la route, notamment la conduite imprudente des motos et le non-port des équipements de protection.
- ✚ Eviter la baignade dans les zones non surveillées, notamment les plages interdites, les fleuves qui présentent des risques élevés d'accidents.
- ✚ Ne pas rester dans les espaces ouverts comme les champs, les plages, les terrains de sport ou sous les arbres isolés pendant les orages.

Aux conducteurs de motos Jakarta

- ✚ Porter systématiquement un casque homologué et veiller à ce que le passager en soit également équipé.
- ✚ Respecter les limitations de vitesse, les règles de priorité et les distances de sécurité
- ✚ Éviter les dépassements dangereux, les manœuvres brusques et la circulation à contresens.
- ✚ Se conformer aux règles relatives au transport de passagers et éviter toute surcharge susceptible de compromettre la stabilité de la moto.

Aux chauffeurs des véhicules « Cheikhou Chérifou »

- ✚ Respecter strictement les limitations de vitesse et les règles de circulation, particulièrement sur les axes à forte densité de trafic.
- ✚ Effectuer des contrôles techniques réguliers afin de garantir le bon état mécanique des véhicules, notamment des pneus, des freins et de la direction.
- ✚ Observer les temps de repos réglementaires afin de prévenir la fatigue au volant.

ANNEXE

		Nombre de cas	VICTIMES	
Domaines thématiques	Incidents		Décès	Blessés
Crimes organisés et extrémisme violent	Trafic/Saisie de drogue	25	0	0
	Escroquerie/fraude	09	0	0
	Homicide	06	6	0
	Suicide	05	5	0
	Orpillage clandestin	05	0	0
	Violences physiques	03	0	3
	Vol avec violences	03	0	0
	Trafic de médicaments	02	0	0
	Cambriolage	02	0	0
	Tentative/et ou Braquage à main armée	04	0	1
	Traite de personnes	01	0	0
	Abus de confiance	01	0	0

	Faux monnayage	01	0	0
	Trafic de migrants	01	0	0
	Extorsion de fonds	01	0	0
Démocratie et Gouvernance	Emigration irrégulière	05	0	0
	Grève	02	0	0
	Affrontements violents	01	0	0
	Escroquerie foncière	01	0	0
Femmes, Paix et Sécurité	Viol	16	0	0
	Pédophilie	03	0	0
	Tentative de viol	02	0	0
	Violences physiques	02	0	2
	Infanticide	01	1	0
	Violences conjugales	01	0	1
	Tentative de meurtre	01	0	1
	Détournement de mineure	01	0	0
Sécurité Environnementale	Accidents routiers	28	33	88
	Noyade	07	11	0
	Incendie	04	0	0
	Catastrophe naturelle (foudre)	03	3	0
	Effondrement bâtiment	02	6	3
	Accident de travail	02	4	4
	Eboulement	01	1	0
TOTAL		152	70	103

Edité le 30 juin 2026

À travers son Système National d'Alerte Précoce communément appelé NEWS, le Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP-SN), élabore et diffuse à la fin de chaque mois un bulletin mensuel sur la sécurité humaine afin d'informer les différents acteurs et/ou partenaires et formuler des recommandations à l'endroit des différents décideurs pour une approche de solution aux alertes données. Ce monitoring mensuel est basé sur des informations collectées sur le terrain par les moniteurs terrains de WANEP-SN mais également du monitoring des différents médias tant nationaux qu'internationaux.

Yoff, cité Apecsy Ecologique lot n°E/48 (porte principale stade municipal de Yoff) - DAKAR – SENEGAL Tél (221) 33 855 02 16 // 76 329 19 43 // 77 551 14 20 Email : wanep-senegal@wanep.org // www.wanepsenegal.org // www.wanep.org